



PIETRACORBARA

Mairie de Pietracorbara

# PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL du 27 FEVRIER 2025

Présidé par Mr BURRONI Alain, Maire

**Présents :** BURRONI Alain, ALBERTINI Laurent, MARGHERITI Philippe, BASTIANI Brice, ALLARI Joseph, ANGELINI Virginie, GHERARDI Stéphane, SALAÛN Joël, CANAVURI Emmanuel

**Absents :** AQUILINA Jean-Marie, BELTRANDO Irène, DEFENDINI Ange, GUILLERM Bernard, HIFFLER Jean-Jacques, MASUCCI Charles.

**Procuration :** Néant

**Secrétaire de séance :** ALBERTINI Laurent

**Sous la présidence de Mr BURRONI Alain, Maire.**

**Auxiliaire administrative :** GIUNTOLI Dominique

Le quorum étant atteint le Maire ouvre la séance à 18h00 après lecture de l'ordre du jour

## Ordre du jour :

- approbation du procès-verbal de la réunion du 23 janvier 2025
- Délibération pour demande de financement pour le mobilier et l'informatique des nouveaux locaux de la mairie
- Délibération actant la vente de la parcelle nouvellement créée au hameau Orneto suite au déclassement du chemin desservant les propriétés de Mr et Mme HOUSSIN (délibération du 23 mai 2024)
- Délibération pour demande de financement pour le projet du parking d'Oreta
- **Informations diverses**
- Appel d'offre sans publicité pour les travaux concernant le remplacement d'une canalisation AEP.
- Réfection de la toiture de la Maison d'Orneto et de la confrérie
- Réparation du moteur de volée d'une des cloches de l'église St-Clément
- Compte rendu du recensement de la population
- **Questions diverses**

## 1 – Approbation du procès-verbal du 23 JANVIER 2025

*Approbation à l'unanimité*

## 2 – 2025-02-01 : Demande de financement pour le mobilier et l'informatique des nouveaux locaux

*Lecture est faite de la délibération*

Le Maire indique que les travaux de rénovation des locaux de la mairie étant en cours, il convient de prévoir, dès à présent, le mobilier nécessaire à son aménagement ainsi que le matériel informatique indispensable au fonctionnement du service administratif dans les nouveaux locaux.

Des devis ont été demandés :

* Mobilier pour le rez-de-chaussée et le 1 <sup>er</sup> étage.....	24 833.43 euros HT
* Ordinateurs supplémentaires.....	2 750.00 euros HT
* Photocopieur.....	1 942.71 euros HT
* Ecran tactile (pour vidéo projection et visioconférence) .....	5 464.80 euros HT

**Soit un total de 34 990.94 euros HT (trente-quatre mille sept cent soixante-quatorze euros et quatre-vingt-quatorze centimes HT).**

Au vu des devis présentés, Monsieur le Maire propose de solliciter le plan de financement suivant :

- Collectivité de Corse 70 %..... 24 493.60 euros HT
- Commune.....10 497.34 euros HT

Le Conseil Municipal après avoir écouté Mr le Maire et pris connaissance des devis décide :

- de solliciter le plan de financement proposé
- d'autoriser Mr le Maire ou le 1<sup>er</sup> adjoint à signer tout document nécessaire

*La délibération est approuvée à l'unanimité des membres présents*

### **3 – 2025-02-02 : Acquisition du chemin communal au Hameau Orneto – Mr et Mme HOUSSIN**

*Lecture est faite de la délibération*

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération n°2024-05-02 en date du 23 mai 2024, les membres du conseil municipal avaient accepté le principe de vendre à Mr et Mme HOUSSIN le chemin communal desservant essentiellement leurs propriétés au hameau d'Orneto.

Afin de pouvoir procéder à cette vente, conformément à l'article 2141-1 du Code Général de la propriété publique, il convenait de déclasser ce chemin du domaine public et de le reclasser dans le domaine privé de la Commune.

Mr et Mme HOUSSIN ont mandaté, à leur frais, un géomètre en ce sens.

Au vu des documents déposés par le géomètre, la parcelle nouvellement créée est d'une superficie de 39 m<sup>2</sup>.

Le Maire propose de convenir ce jour du prix de vente de ladite parcelle.

Après avoir entendu le maire et pris connaissance du document d'arpentage déposé par Mr GRASSINI Luc, géomètre, les membres du conseil municipal décident :

- de vendre la parcelle nouvellement créée d'une superficie de 39 m<sup>2</sup> à Mr et Mme HOUSSIN au prix de 15 euros le m<sup>2</sup> soit 585 euros (cinq cent quatre-vingt-cinq euros)
- de dire que la vente sera réalisée par acte administratif
- d'autoriser Mr le Maire ou le 1<sup>er</sup> Adjoint à signer tous documents nécessaires à cette vente.

*La délibération est approuvée à l'unanimité des membres présents.*

### **4 – 2025-02-03 - Demande de financement du projet de création d'un parking au hameau Oreta**

*Lecture est faite de la délibération*

Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'au centre du Hameau d'Oreta se trouve une placette d'environ 250 m<sup>2</sup> (environ 25m x 10m) servant à la fois pour le stationnement de quelques résidents limitrophes et comme aire de retournement car située au fond d'une impasse. En hiver, la faible affluence limite le nombre de voitures, aucun problème n'est à signaler.

Mais en période estivale, avec l'affluence touristique, la placette se retrouve rapidement saturée de véhicules, et il devient compliqué d'y manœuvrer engendrant diverses tensions d'autant plus qu'aucune signalisation n'est présente pour guider les usagers.

Chaque été, la Commune est contrainte d'afficher sur la placette un avis limitant le nombre de véhicules stationnés à une voiture par habitation.

Cette situation est non seulement anxiogène et source de conflits mais elle est aussi problématique pour les services de secours qui ne peuvent pas s'engager dans l'impasse car ils risquent de se retrouver bloqués sans possibilité de retournement.

Un parking de 19 places (dont 1 place PMR) créé sur le terrain communal limitrophe à la placette permettrait le désengorgement de la placette et laisserait la possibilité aux véhicules de secours de se rendre sur place.

Le montant de cette opération, comprenant les études et les travaux, est estimé à 610 000 euros HT (six cent dix mille euros HT).

Le Maire propose de solliciter le plan de financement suivant :

- Collectivité de Corse (FST) 70 %..... 350 000 euros (montant plafonné)
- Etat (DETR) 20 % ..... 122 000 euros
- Commune..... 138 000 euros

Après avoir entendu Mr le Maire et pris connaissance du dossier, les membres du Conseil Municipal décident :

- d'approuver le plan de financement proposé
- d'autoriser Mr le Maire ou le 1<sup>er</sup> adjoint à signer tout document nécessaire

*La délibération est approuvée à l'unanimité des membres présents*

*\*Mr CANAVURI Emmanuel indique que la Commune aura la possibilité de contracter, dans un premier temps, un prêt relais pour les subventions et, dans un second temps, un prêt pour financer la part communale.*

*\* Une déclaration préalable de travaux sera déposée auprès des services de la DDT*

#### **INFORMATIONS DIVERSES :**

*- Mr ALBERTINI Laurent informe les membres du Conseil Municipal que Mme GALLETI ALBERTINI Elisabeth, Adjoint d'animation, a demandé à augmenter son temps de travail d'une heure en raison de sa prise de responsabilité lors de la location de la salle de la Confrérie. Elle sera chargée de procéder à l'état des lieux de la salle avant la location et à la restitution des clés.*

*La délibération actant son augmentation d'heures hebdomadaires sera prise lors de la prochaine réunion.*

*- Mr le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une consultation a été lancée auprès de 3 entreprises pour le remplacement d'environ 550 mètres de la canalisation du réseau AEP.*

*Après étude des offres présentées, le groupement constitué par 3 entreprises de la Commune serait retenu mais il convient maintenant de valider cette candidature par la réception des attestations obligatoires. A l'issue de cette démarche les actes d'engagements seront notifiés.*

*Différents travaux ont été commandés à savoir :*

*- réparation d'une partie du toit de la confrérie et mise en sécurité du toit de la maison DAMIANI au hameau d'Orneto pour un montant de 7 095 euros TTC.*

*La maison DAMIANI est maintenant la propriété de la Commune. Mr le Maire souhaite engager une étude de faisabilité pour rénover et créer des appartements dans ce bien.*

*- Au cimetière communal mise en place d'un grillage rigide et pose de fontaines pour un montant de 7 128.35 euros TTC*

*- la réparation du moteur de volée de la cloche n°2 de l'église St Clément pour un montant de 5 150.20 euros TTC*

*\*Le recensement de la population s'est terminé le 15 février.*

*Il apparaît que la population municipale se compose de la façon suivante : 370 habitants sur le secteur de la Marine et 276 habitants sur le village soit 646 habitants auxquels il convient de rajouter 10 habitants comptabilisés hors commune (étudiants, personnes en maison de retraite...)*

*Plus aucun sujet n'étant évoqué la séance est levée à 20h30*